

BACCALAUREAT

EPREUVES ORALES EN COURS D'ANNEE (ECA)

Bulletin Officiel n°4 du 23 janvier 2014

GENERALITES

Elèves concernés	Tous les élèves sauf les candidats de la série L
Pondération	Pour la LV1 et la LV2, l'évaluation de l'oral en ECA représente la moitié de la note totale du candidat
Composition	Compréhension orale et expression orale
Objectif des ECA	Les ECA permettent de mesurer les compétences acquises par les élèves, à un moment précis de l'année dans le cadre d'exercices conçus en cohérence avec le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)
Mise en œuvre	Les épreuves en cours d'année sont conduites par l'enseignant de la classe concernée . Lorsqu'une situation particulière l'exige, une organisation différente peut toutefois être mise en place. Quelles que soient les modalités d'évaluation retenues, il convient de limiter au strict minimum les heures d'enseignement mobilisées par l'évaluation Le candidat est informé par son professeur des objectifs visés par l'évaluation et des conditions de son déroulement préalablement à sa mise en œuvre. Cette mise en œuvre n'exige ni n'interdit l'édition de convocations ou l'anonymat des copies.

EVALUATION DE LA COMPREHENSION ORALE

Date	A partir du mois de février de l'année de terminale
Passation	3 écoutes séparées par des pauses comme suit : Ecoute 1 – pause d'1 minute Ecoute 2 - pause d'1 minute Ecoute 3 – pause de 10 minutes (ou 13 minutes et 20 secondes en tiers temps)
Lieu	Cette évaluation a lieu dans le cadre habituel de formation de l'élève, donc dans la classe de l'élève, disposée dans des conditions d'examen, sous la conduite de son professeur.
Choix du support	Document authentique inconnu des élèves mais lié aux notions du programmes et dont le thème et le lexique sont familiers aux élèves , dans une langue standard (accent courant, voix claire, débit acceptable) ; audio ou vidéo (en fonction des équipements disponibles dans les lycées et des apprentissages effectués par les élèves).
Type de support	Document authentique (monologues, dialogues, discours, discussions, extraits d'émissions de radio, de documentaires, de films, de journaux télévisés).

	Sont exclus les enregistrements issus de manuels ou de documents conçus pour être lus.
Durée du support	1 mn 30 maximum
Titre du support	Un titre (non nécessairement celui du document d'origine si celui-ci n'est pas facilitateur) est communiqué aux candidats
Passation	Les candidats écoutent l'enregistrement à trois reprises , chaque écoute est espacée d'une minute. Ils peuvent prendre des notes pendant chaque écoute. Ils disposent ensuite de dix minutes pour rendre compte par écrit en français de ce qu'ils ont compris, sans exigence d'exhaustivité.
Evaluation	Pour chaque candidat, le professeur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation remise dans l'établissement (notée sur 20) correspondant à la langue (LV1 ou LV2) présentée. Cette fiche a le même statut qu'une copie d'examen. À l'issue de cette évaluation, le professeur formule une proposition de note et une appréciation qui ne sont pas communiquées au candidat.

EVALUATION DE L'EXPRESSION ORALE

Date	A partir du mois de février de l'année de terminale, après l'épreuve de compréhension orale.
Passation	Temps de préparation : 10 minutes Oral face à l'examineur : 10 minutes (5 mn de prise de parole en continu ; 5 mn d'interaction)
Conditions de passation	Le candidat tire au sort une des quatre notions du programme étudiées dans l'année. Après 10 minutes de préparation, il dispose d'abord de 5 minutes pour présenter cette notion telle qu'elle a été illustrée par les documents étudiés dans l'année. Cette prise de parole en continu sert d'amorce à une conversation conduite par le professeur, qui prend appui sur l'exposé du candidat. Cette phase d'interaction n'excède pas 5 minutes.
Evaluation	Pour chaque candidat, le professeur conduit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation remise dans l'établissement (notée sur 20) correspondant à la langue (LV1 ou LV2) présentée. Cette fiche a le même statut qu'une copie d'examen. À l'issue de cette évaluation, le professeur formule une proposition de note et une appréciation. Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat.
Remarques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les 4 notions doivent avoir été étudiées au moment de la passation de l'épreuve d'expression orale ✓ On fait tirer au sort une notion mais on n'indique pas de problématique liée à cette notion ; ✓ Le candidat vient à l'épreuve sans document ; ✓ On n'interrompt pas le candidat durant le temps de prise de parole en continu ; ✓ Durant la phase d'interaction, il s'agit de rebondir aux propos du candidat pour lui permettre d'explicitier davantage des points traités de manière quelque peu rapide ou superficielle.